



La CNMSS
Solidaire de votre santé.

SOINS ET SUIVI DU BLESSÉ ET DU PENSIONNÉ | NOTICE

SESAM-Vitale - Article L.212-1 (ex L.115)



Le [SESAM-Vitale](#) permet d'être remboursé rapidement pour des soins en relation avec des infirmités pensionnées.

> Télécharger (pdf - 401 Ko)

< PRÉCÉDENT

TOUTES LES PUBLICATIONS

SUIVANT >